leurs familles. Là, elles auront les soins des meilleurs médécins spécialistes et des bonnes Sœurs de la Charité. On y peut accommoder aisément soixante clients, dont chacun occupera une grande chambre bien meublée et trouvera là tout le confort désirable.

Ce Sanatorium est situé sur le chemin de Beauport, au milieu d'un grand parc ombragé d'arbres superbes, et coupé de petits ravins sur lesquels on a jeté des ponts suspendus. On ne saurait trouver nulle part un site plus enchanteur et une maison mieux appropriée pour restaurer les santés périclitantes.

Plusieurs personnes y sont déjà installées, et apprécient hautement les charmes de leur habitation et le dévouement

infatigable des excelle des religieuses.

10

ot

ue

nle

ses

gne

loit

8 8

risi-

e la

i, les

tre-

om-

185

Mgr

eta

18 la

ort a

e Sa

ds de

re un

fati-

ement

dans

— Jeudi, le 19, dans l'église du Bon-Pasteur de cette ville, les Sœurs Stella Aubin, de Chicoutimi, et Valérie Duval, de Manchester, E.-U., postulantes de chœur, ont revêtu le saint habit de la Congrégation, la première sous le nom de Marie de Saint-Louis de Gonzague, et la seconde sous celui de Saint-Joseph de Nazareth.

— Lundi, le 16, on a fait l'ouverture du tombeau du Vénérable Mgr de Laval, ainsi qu'il était nécessaire pour les fins du

procès de canonisation du premier évêque de Quebec.

La commission des juges ecclésiastiques s'est réunie dans la crypte du Séminaire, et a fait ouvrir en sa présence le caveau en épaisse maçonnerie qui contenait la tombe du Vénérable serviteur de Dieu. Puis, en présence de S. G. Mgr l'Archevêque, des prêtres de l'Archevêché et du Séminaire, et des Drs Catellier et Brochu, on a descellé le cercueil de plomb, portant l'inscription funéraire, et l'on a ouvert les deux cercueils intérieurs en bois, dont l'un portait absolument intacts les se aux apposés, en 1878, lorsque ces restes précieux furent inhumés au Séminaire.

Le squelette du Vénérable est presque en son entier, et son état de conservation est apparemment excellent.

Après les constatations requises de la part de la commission et de MM. les médecins, la tombe a été refermée, et replacée avec toutes les précautions voulues dans le caveau, dont l'on a rétabli la maçonnerie.

Cet examen des restes du Vénérable constitue à peu près la